

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF2088

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	117 216 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	117 216 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	117 216 000	117 216 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les infirmières scolaires dans le dispositif de la prime Ségur-CTI.

Les infirmières scolaires sont un maillon essentiel de la mise en œuvre des politiques éducatives, sociales et sanitaires. Par leur rôle d'écoute, d'accompagnement et de soins aux élèves, elles sont au-devant de la protection de la santé des enfants et de la réduction des inégalités sociales et sanitaires à l'école.

Pourtant, leurs conditions d'exercice n'ont cessé de se dégrader. Depuis des années, les organisations syndicales alertent sur le manque de moyens humains et financiers qui compromet la mission sociale, de santé et d'égalité des infirmières scolaires. Elles sont actuellement seulement 8 000 alors qu'il faudrait au moins 23 000 postes pour couvrir tout le territoire. A moyens constants, alors que les besoins des élèves sont de plus en plus importants, la charge de travail des infirmières scolaires n'a fait qu'augmenter.

A ces conditions de travail inacceptables s'ajoute l'absence totale de reconnaissance et de valorisation financière par l'État. Alors qu'elles ont été en première ligne de la crise sanitaire, alors que leurs collègues à l'hôpital ont pu bénéficier de revalorisations, les infirmières scolaires ne touchent toujours pas la prime Ségur. Cette situation incompréhensible nourrit l'épuisement généralisé de la profession. Cette injustice dégrade fortement l'attractivité du métier, dès lors que leur rémunération est bien en deçà de celles pratiquées à l'hôpital ou dans le privé. Les difficultés de recrutement se multiplient et les remplacements ne sont quasiment plus assurés, faute de candidats.

Ce Gouvernement prétend vouloir mettre l'accent sur l'école inclusive et la lutte contre les inégalités scolaires. Il prétend vouloir revaloriser les métiers du médico-social. Nous demandons donc par cet amendement qu'en guise de premier pas, les infirmières scolaires touchent la prime Ségur, avec effet rétroactif depuis janvier 2022.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » à hauteur de 117 216 000 euros en autorisations d'engagement et 117 216 000 euros en crédits de paiement, vers l'action 02 – Santé scolaire du programme 230 - vie de l'élève. Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.